

LE CARNET ATA (Janvier 2010)

Le carnet ATA, Admission Temporaire/Temporary Admission, est un document douanier qui permet d'exporter et d'importer temporairement des marchandises, en suspension des droits de douane et taxes, dans une soixantaine de pays tiers.

Dans le cadre d'une exportation à destination d'un pays n'ayant pas signé la convention ATA, il peut être également utilisé (= Carnet Tous Pays) pour accomplir les formalités d'exportation et de réimportation en France.

Le carnet ATA, véritable passeport de vos marchandises, vous permet de réaliser vos opérations de passage en douane. Il est délivré par la **Chambre de Commerce et d'Industrie** dont vous êtes ressortissant. Il a un coût qui est fonction de la valeur de la marchandise et du nombre de voyages prévus.

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

Les entreprises et les particuliers ou associations sous certaines conditions.

POUR QUELLE UTILISATION ?

- Matériel professionnel,
- Echantillons commerciaux,
- Expositions et foires.
- Autres utilisations spécifiques en fonction du pays.

COMMENT UTILISER LE CARNET ATA ?

L'utilisateur doit, avant d'effectuer son opération, accomplir des formalités auprès de sa CCI. Il lui sera remis un formulaire de demande ainsi qu'un carnet vierge dont la composition varie en fonction du type de voyage.

☛ **Une trame peut être transmise par mail
pour aider l'utilisateur à compléter les différents feuillets.**

Une fois émis par la CCI, seule la couverture est signée par le titulaire. Il est conseillé de faire viser ce carnet par le service des douanes le plus proche de votre domicile. Les autres feuillets sont signés lors de la présentation du carnet aux différents bureaux de douane.

Le carnet doit être **SYSTEMATIQUEMENT ET SPONTANEMENT**, présenté, accompagné de la marchandise, à chaque bureau de douane (entrée et sortie) aux heures d'ouverture.

A partir de la date d'émission, il **est valable 1 an**, sauf restrictions douanières du (des) pays destinataires. En effet, les douanes étrangères sont en droit d'exiger qu'une opération soit réalisée dans un délai inférieur à la durée de validité du carnet.

La non observation de ce délai fonde l'administration douanière à réclamer les droits de douane, taxes, amendes de régularisation.

Rappel : le fait de présenter aux autorités douanières concernées un carnet ATA conforme n'exonère pas le titulaire de se soumettre aux réglementations spécifiques desquelles relèvent ses marchandises et/ou leur utilisation. Il appartient en effet au titulaire de se mettre en relation avec les autorités compétentes afin de vérifier si celles-ci doivent répondre à des réglementations spécifiques, impliquant des autorisations préalables.

De retour en France, le carnet **dûment apuré par les douanes**, doit **impérativement être remis à la CCI émettrice**.

ATA - PRIMES DE CAUTIONNEMENT 2010

VALEUR DU CARNET	Prime cautionnement(*)
11 000	63
de 11 001 à 20 000	105
de 20 001 à 30 000	145
de 30 001 à 40 000	185
de 40 001 à 50 000	225
de 50 001 à 75 000	300
de 75 001 à 100 000	375
de 100 001 à 125 000	450
de 125 001 à 150 000	525
de 150 001 à 175 000	600
de 175 001 à 200 000	670
de 200 001 à 225 000	740
de 225 001 à 250 000	810
de 250 001 à 275 000	880
de 275 001 à 300 000	950
de 300 001 à 325 000	1 015
de 325 001 à 350 000	1 080
de 350 001 à 375 000	1 145
de 375 001 à 400 000	1 205
de 400 001 à 425 000	1 265
de 425 001 à 450 000	1 320
de 450 001 à 475 000	1 370
de 475 001 à 500 000	1 420

(*) Cette somme n'est pas remboursable

+ ATA - CIG : 25 € net (Chaîne Internationale de Garantie)

Pour toute information complémentaire, contactez votre CCI :

22 - CCI des Côtes d'Armor	Annie LE MASSON	02 96 78 62 05	35 - CCI de Fougères	Françoise PETIT	02 99 94 75 13
29 - CCI de Brest	Karine LE MOAL	02 98 00 38 71	CCI de Rennes	Sylvie LE DIRAC'H - APPERT	02 99 33 66 51
CCI de Morlaix	Annie MUGNIER	02 98 62 39 16	CCI de Saint-Malo	Patrice HUNOT	02 99 20 63 25
CCI de Quimper Cornouaille	Monia BENRAHAL	02 98 98 29 26	56 - CCI du Morbihan	Marie-Line LUYER	02 97 02 40 65

<http://international.bretagne.cci.fr>

